

Assurance des objets de valeur et des objets électroniques



Harmony

Document d'information sur le produit d'assurance.

Entreprise: Vous êtes assuré(e) auprès de Anker Insurance Company N.V., avec Harmony Financial Services B.V. au titre d'administrateur

Produit: assurance objets précieux et électroniques "Harmony Comfort"

Ce document d'information reprend les principales informations concernant votre assurance. Les conditions de la police d'assurance précisent en détail ce qui est couvert ou non ainsi que vos droits et obligations. En cas de sinistre, les conditions de la police priment sur ce document d'information. Nous vous conseillons de lire la totalité des conditions de la police.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance fournit une couverture en cas d'endommagements et de vol (optionnelle) d'un produit électronique spécifique, comme indiqué dans la police.



Qu'est-ce qui est assuré?

Le produit indiqué dans la police est notamment assuré:

- ✓ En cas de chute,
- ✓ En cas de coups,
- ✓ En cas d'accident
- ✓ En cas de dégâts des eaux
- ✓ En cas de dégâts causés par des animaux
- ✓ En cas de dégâts de votre fait
- ✓ En cas de défauts après expiration de la garantie
- ✓ En cas de dégâts dus à un incendie ou à la foudre
- ✓ En cas de dégâts dus à des surtensions
- ✓ En cas d'autres facteurs externes

En option, le produit est assuré pour:

- ✓ Le vol
- ✓ Le vol aggravé

L'assurance peut être souscrite à titre particulier ou professionnel.

Les frais de réparation ou de remplacement sont couverts jusqu'au prix d'achat d'origine.

En cas de endommagements ou de vol, Harmony Service Center B.V. se charge de la réparation ou du remplacement du produit et paie les frais.

En cas de remplacement, un produit équivalent est livré.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Bosselures, rayures, endommagements externes n'affectant pas le fonctionnement du produit
- ! L'imperméabilité telle que définie par les normes IP est également sujette à l'usure normale ou la détérioration progressif, comme pour les piles et les batteries
- ! les endommagements causés par les virus, logiciels ou programmes
- ! Les endommagements consécutifs au prêt/à la location à des tiers
- ! les endommagements causés aux accessoires tels que les coffrets ou les housses de protection, mais aussi aux bracelets de montres de sport et de montres intelligentes
- ! Les endommagements indirects tels que les frais ou les manques à gagner résultants de l'impossibilité d'utiliser le produit



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- X Les endommagements intentionnels ou les dommages causés pendant la perpétration des actes criminels ou réprimés par la loi
- X Les endommagements causés par négligence, tels que l'abandon du produit sans surveillance
- X La perte, le vol sans effraction et le vol aggravé sans (menace) violence, tel que le vol à la tire
- X Les endommagements causés sous l'influence de drogues, de l'alcool ou de médicaments



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Cette assurance offre une couverture mondiale. A la maison, en voyage, pendant le travail ou à l'école. En principe, les réparations ou les remplacements sont effectués en Belgique.

Assurance des objets de valeur et des objets électroniques

Document d'information sur le produit d'assurance.

Entreprise: Vous êtes assuré(e) auprès de Anker Insurance Company N.V., avec Harmony Financial Services B.V. au titre d'administrateur

Produit: assurance objets précieux et électroniques "Harmony Comfort"



Harmony

Ce document d'information reprend les principales informations concernant votre assurance. Les conditions de la police d'assurance précisent en détail ce qui est couvert ou non ainsi que vos droits et obligations. En cas de sinistre, les conditions de la police priment sur ce document d'information. Nous vous conseillons de lire la totalité des conditions de la police.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance fournit une couverture en cas d'endommagement et de vol (optionnelle) d'un produit électronique spécifique, comme indiqué dans la police.



Quelles sont mes obligations?

- Vous devez payer la prime à temps
- Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables afin de prévenir les vols et les dommages. Cela signifie que, face à un choix raisonnable, vous devez opter pour la situation la plus sûre. Vous devez, entre autres, avoir activé la fonction de localisation proposée par le fabricant, si elle est présente sur votre appareil (par exemple, la fonction Localiser mon iPhone d'Apple)
- En cas de vol, la demande ne sera traitée que si vous pouvez présenter une copie de la déclaration
- Vous devez utiliser votre produit conformément au mode d'emploi
- Vous devez informer Harmony si vous déménagez ou en cas d'autres changements de vos données personnel (comme IBAN, numéro du portable...)
- En cas de sinistre, vous devez payer la franchise par prélèvement automatique. La franchise appliquée est indiquée dans la police d'assurance.



Quand et comment effectuer les paiements?

La prime doit être payée soit mensuellement ou en une seule fois pour la durée totale de l'assurance. Le paiement s'effectue généralement par prélèvement automatique mais il peut également s'effectuer pour le tout ou partiellement au moment de la souscription.

Prime

Vous payez la prime mensuellement. La durée du contrat est de 3 ou 12 mois minimum en fonction du produit d'assurance choisi. Ensuite, vous pouvez résilier le contrat chaque mois.

Dans certains cas, la prime peut aussi être payée en une seule fois, par exemple pour un an ou pour une durée plus longue. La durée du contrat est alors égale à cette période.

Modification de la prime

La diminution ou l'augmentation de la taxe d'assurance ainsi qu'une sinistralité inhabituellement élevée peuvent influencer le montant de la prime. Si c'est le cas, Harmony est tenue de vous prévenir un mois à l'avance.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Votre couverture (provisoire) commence au moment où vous souscrivez l'assurance. Vous recevrez la confirmation définitive par courriel électronique dans un délai de 14 jours avec les informations de votre police.

la couverture prend généralement fin un mois après la résiliation ou à la date d'expiration du contrat. si vous ne payez pas votre prime (à temps), la couverture sera suspendue. Vos produits ne seront alors plus assurés (temporairement). Attention: votre obligation de paiement continue à s'appliquer.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat dans un délai de 14 jours suivant la souscription ou après la durée minimale du contrat. Si vous résiliez le contrat après la durée minimale, un délai de résiliation d'un mois s'applique.

Pour ce faire, téléphonez ou envoyez un courriel électronique à notre service client. Après un sinistre, l'assurance peut être résiliée par vous, mais aussi à notre initiative. Notre service client est disponible les jours ouvrables entre 8 h 30 et 18 h 00, au **078-483793** ou à l'adresse **serviceclientele@harmony.nl**.

Cette assurance est gérée par la compagnie d'assurance Anker N.V., dont le siège est situé à Paterswoldseweg, 9702 KA Groningen, (Pays-Bas).